

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ESADMM**

Numéro SIRET : 20002920500016

POSTE COMPTABLE : M.LE RECEVEUR MARSEILLE MUNICIPALE ET METROPOLE AIX

**M14**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET ESADMM**

**ANNEE 2019**

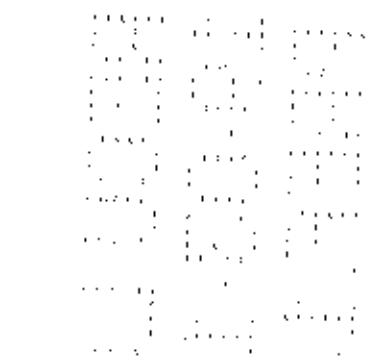
Code INSEE 13	ESADMM BUDGET ESADMM	BS 2019
------------------	-------------------------	------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	[REDACTED]

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		0,00	0,00
2 Produit des impositions directes/population		0,00	0,00
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		0,00	0,00
4 Dépenses d'équipement brut/population		0,00	0,00
5 Encours de dette/population		0,00	0,00
6 DGF/population		0,00	0,00
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		66,22%	0,00%
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		98,47%	0,00%
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		10,44%	0,00%
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0,00%	0,00%



(1) Dans l'en-tête des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(2) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L.2314-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1. Il n'est pas nécessaire de renseigner ces deux tableaux si les services préfectoraux.

(3) Les ratios 1 à 8 sont obligatoires pour les communes de 3 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 000 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.6211-15 du CGCT). Pour les communes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes assurant exclusivement des communes et des EPCI, il convient d'appliquer les ratios précis respectivement par les articles R.2313-7, R.6211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(4) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités territoriales ou de la direction générale de la comptabilité publique. Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>1 - INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
  - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000
000 000	000 000	000 000

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	70 770,00	8 497,94
+ + +		

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit)	(si excédent)	
			62 272,06

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	70 770,00	70 770,00
--	-----------	-----------

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	463 931,86	
+ + +		

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	73 501,42	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)	537 433,28

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	637 433,28	637 433,28
---	------------	------------

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	608 203,28	608 203,28
---------------------	------------	------------

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent à ceux votés lors de l'étape budgétaire sans compromis avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A sa première échéance, si le cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la date du compte administratif, soit en cas de reprise à l'époque des résultats.
- (3) Les restes à réaliser de la section d'investissement sont dépendants en dépenses, aux dépenses engagées non réalisées et non décaissées telles qu'elles rapportent de la comptabilité des biens et travaux (à l'exception, aux recettes courantes payées dans le cadre de l'exécution d'un titre et non décaissées (R 231-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non réalisées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles rapportent de la comptabilité des engagements et aux recettes courantes payées dans le cadre de l'exécution d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 231-11 du CGCT).
- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Restes à réaliser 2018 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (=1)+(2)+(3))</b>
011	Charges à caractère général	815 816,00	0,00	8 770,00		825 388,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 690 750,00	0,00	59 730,00		5 710 480,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
BS	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>8 476 366,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 500,00</b>		<b>8 545 866,00</b>
68	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	74 700,00	0,00	1 270,00		75 970,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 552 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 770,00</b>		<b>6 622 836,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	165 000,00		0,00		165 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>165 000,00</b>		<b>0,00</b>		<b>165 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 717 066,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 770,00</b>		<b>6 787 836,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

+

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>6 787 836,00</b>
--	---------------------

=

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Restes à réaliser 2018 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (=1)+(2)+(3))</b>
013	Atténuations de charges	165 500,00	0,00	8 497,94		173 997,94
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	410 000,00	0,00	0,00		410 000,00
73	Impôts et taxes	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
74	Dotation, subventions et participations	6 037 066,00	0,00	0,00		6 037 066,00
75	Autres produits de gestion courante	84 500,00	0,00	0,00		84 500,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>6 717 066,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 497,94</b>		<b>6 725 563,94</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 717 066,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 497,94</b>		<b>6 725 563,94</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 717 066,00</b>		<b>8 497,94</b>		<b>6 725 563,94</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>62 272,06</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>6 787 836,00</b>
--	---------------------

**Pour Information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses nettes de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modèle de vote I-B.

(2) Exercice en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si l'assurance maladie applique la réglementation des collectivités.

(5) DI 023 = RI 021 + RI 040 = RF 042 ; RI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DI 043 = RI 043.

(6) Solde de l'opération DI 023 + DI 042 - RI 042 au stade de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000,00	0,00	41 000,00		67 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	88 000,00	0,00	319 500,00		407 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	51 000,00	73 501,42	103 431,86		227 933,28
Total des dépenses d'équipement		165 000,00	73 501,42	463 931,86		702 433,28
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
18	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa-		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
46..	Total des opér. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		165 000,00	73 501,42	463 931,86		702 433,28
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		165 000,00	73 501,42	463 931,86		702 433,28

R 001 SOLDE D'EXECUTION NÉGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

702 433,28

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (hors 185)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1038)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
28	Participations et créances rattachées à des participa-		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
021	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
46..	Total des opér. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
021	Versement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	165 000,00		0,00		165 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		165 000,00		0,00		165 000,00
TOTAL		165 000,00	0,00	0,00		165 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

637 433,28

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

702 433,28

## Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'accroissement des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
---	------

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

A3

- (1) Cf Modèle de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'ordre délivrant porte uniquement sur les projets et leurs nouvelles.
- (4) Cf 023 + RI 021 ; DI 040 = RF 047 ; RI 040 - DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les œuvres d'aménagements (émissaires, ZAC...) par l'Etat (référées dans le cadre de budgets annexes).
- (6) En dépenses, le chapitre 22 résume les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il rebrousse l'émission de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une évaluation initiale en espèces au profit d'un service public non personnel qu'elle contribue.
- (8) Sont finalement des opérations pour compte de tiers figurant sur cet état (voir détaillé Annexe IV A8).
- (9) Le chapitre 1069 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 50.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au terme de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 770,00		9 770,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 730,00		69 730,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	1 270,00	0,00	1 270,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		70 770,00	0,00	70 770,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	70 770,00
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	41 000,00	0,00	41 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	319 500,00	0,00	319 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	176 933,28	0,00	176 933,28
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		637 433,28	0,00	637 433,28

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	637 433,28
--	------------

(1) Y compris les opérations réalisées au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Pour le recouvre des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire pourraient l'empêcher.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres d'opérations d'équipement.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A).

(8) A servir un établissement localisé à une commune ou à un établissement effectue une donation telle qu'en dépenses au profit d'un service public non personnels à quelle ou qu'à qui il sera.

(9) En dépenses, le chapitre 29 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, lorsque échéant, l'envoi desdits travaux effectués sur un exercice suivant.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****II****B2****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	8 497,94		8 497,94
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>8 497,94</b>	<b>0,00</b>	<b>8 497,94</b>

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 62 272,06

= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 70 770,00

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'Investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 537 433,28

= AFFECTION AU COMPTE 1068 0,00

= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 537 433,28

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'encre sans budgétaires.

(2) Voir liste des opérations décrite.

(3) Peut être reporté des opérations particulières telles que les opérations de stocks fixés à la fin d'un inventaire permanent supplémentaire.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitre 3 : opérations d'équipement.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figurera sur cet état (voir le détail Annexe IV/B).

(7) Asservi uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation totale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il exerce ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 recense les travaux d'aménagement et réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il relève, le cas échéant, l'application de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/erf (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	816 616,00	9 770,00	
60821	Combustibles	800,00	0,00	
60822	Carburants	8 000,00	0,00	
60823	Alimentation	4 450,00	0,00	
60831	Fournitures d'entretien	400,00	0,00	
60832	Fournitures de petit équipement	18 200,00	0,00	
60838	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	
6084	Fournitures administratives	10 700,00	500,00	
6085	Livres, disques, cassettes...,(bibliothèques et médiathèques)	3 400,00	4 770,00	
6087	Fournitures scolaires	45 000,00	0,00	
6088	Autres matières et fournitures	24 800,00	1 500,00	
6132	Locations immobilières	10 400,00	0,00	
6135	Locations mobilières	27 600,00	0,00	
6156	Maintenance	77 700,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	126 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	
6184	Varaéments à des organismes de formation	11 000,00	0,00	
6188	Autres frais divers	1 900,00	0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	0,00	
6226	Honoraires	500,00	0,00	
6228	Divers	41 500,00	3 000,00	
6231	Annonces et Insertions	9 000,00	0,00	
6233	Foires et expositions	8 000,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	0,00	
6237	Publications		0,00	
6238	Divers	2 000,00	0,00	
6247	Transports collectifs	7 600,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	13 180,00	0,00	
6256	Missions	8 450,00	0,00	
6257	Réceptions	12 500,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	21 000,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	400,00	0,00	
6281	Concours divers (colisations...)	10 020,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	115 000,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	53 000,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	115 616,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 650 750,00	59 730,00	
6331	Versement de transport	64 540,00	40,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 180,00	10,00	
6333	Cotisations C.N.P.T et Contres de gestion	77 710,00	40,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	10 170,00	20,00	
64111	Rémunération principale	2 214 000,00	58 000,00	
64112	NBL, SEF et Indemnité de résidence	93 000,00	3 000,00	
64118	Autres Indemnités	472 600,00	-9 000,00	
64131	Rémunérations	830 700,00	-3 500,00	
64138	Autres Indemnités	163 000,00	-3 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	638 360,00	-930,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	784 330,00	13 025,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	53 960,00	-2 975,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	18 000,00	0,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	23 000,00	-3 000,00	
6474	Versements aux autres œuvres sociales	35 800,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses		5 000,00	
6488	Autres charges	150 000,00	3 000,00	
014	Atténuations de produits		0,00	

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée d'élaboration (4)
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logotels ..	10 000,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> ■ (011+012+014+66+66)	<b>6 476 366,00</b>	<b>69 600,00</b>	
66	Chargos financières (b)	1 000,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	500,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	74 700,00	1 270,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 800,00	0,00	
6714	Bourses et prix	72 500,00	0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 270,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	400,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>6 562 066,00</b>	<b>70 770,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	165 000,00	0,00	
6811	Dotations aux amort. des intérêts incorporelles et corporelles	165 000,00	0,00	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>165 000,00</b>	<b>0,00</b>	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>165 000,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>6 717 066,00</b>	<b>70 770,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

70 770,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 86112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèle de vote IB.

(3) Restes à réaliser.

(4) Le vote de l'énergie d'énergie protége uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, la moitié du compte 86112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.

(7) Cf. décret du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 - RI 040

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer sur les articles 6/5 et 6/6 (cf. Régime 024 « produit des cessions d'immeubles »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans la 08/01 du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations ponctuelles telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simple.

(11) L'exercice en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Altériorisations de charges	165 600,00	8 497,94	
619	Rabais, remises et rabatements obtenus sur services extérieurs	1 500,00	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	162 000,00	8 497,94	
6459	Remboursements sur charges du SS et de prévoyance	2 000,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	410 000,00	0,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	410 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	10 000,00	0,00	
7388	Autres taxes diverses	10 000,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations	6 067 066,00	0,00	
74718	Autres	787 068,00	0,00	
7472	Régions	30 000,00	0,00	
74748	Autres communes	5 235 000,00	0,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	15 000,00	0,00	
76	Autres produits de gestion courante	64 600,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	8 500,00	0,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	56 000,00	0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>6 717 066,00</b>	<b>8 497,94</b>	
(b) = (70+74+76+013)				
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>6 717 066,00</b>	<b>8 497,94</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
722	Immobilisations corporelles		0,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>6 717 066,00</b>	<b>8 497,94</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2018 (10)</b>	<b>0,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)</b>	<b>62 272,06</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>70 770,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les dépenses budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement  
(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 776 et 778 (cf. chapitre R 021 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7816 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des pouvoirs budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire périodique complété.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si ce passe au cours des résultats).

**III - VOTE DU BUDGET****III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délégitante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations Incorporelles (sauf opérations et 204)	26 000,00	41 000,00	
2031	Frais d'études	12 000,00	21 000,00	
2033	Frais d'insertion		5 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	14 000,00	15 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	68 000,00	319 500,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	37 000,00	74 000,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00	43 500,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	75 000,00	
2184	Mobilier	16 000,00	75 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	52 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	51 000,00	103 431,86	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	24 000,00	20 500,00	
2318	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	17 500,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	12 000,00	65 431,86	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>166 000,00</b>	<b>463 931,86</b>	
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>166 000,00</b>	<b>463 931,86</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>			<b>0,00</b>	
139148	Autres communes		0,00	
13918	Autres		0,00	
<b>Charges transférées (9)</b>			<b>0,00</b>	
2318	Autres immobilisations corporelles		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>166 000,00</b>	<b>463 931,86</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2018 (11)</b>	<b>73 501,42</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>637 433,28</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèle de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III D3 pour la détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du budget des opérations d'ordre. D 040 = RF 042.

(8) Les chapitres 46, 29, 38, 49 et 69 peuvent figurer dans la détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit faire à l'article 192 (cf. chapitre D24 à proc. 1 des cessions d'immobilisation).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. D 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte d'exploitation ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

82

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 136)		0,00	
1312	Régions		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>0,00</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	165 000,00	0,00	
28031	Amortissements des frais d'études	7 000,00	0,00	
28051	Concessions et droits similaires	10 000,00	0,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	27 000,00	0,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	13 500,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	90 000,00	0,00	
28184	Mobilier	9 500,00	0,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>165 000,00</b>	<b>0,00</b>	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>165 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>165 000,00</b>	<b>0,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	537 433,28
--	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>537 433,28</b>
---	-------------------

(1) Dataliser les chapitres 01 à 08/09 par ailleurs conformément au plan de comptes copié par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèle de vote, I.B.

(3) Sans recette à réaliser.

(4) Le vote c'est l'organe délibérant porté uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, II.040 = II.042.

(7) Autre prévision budgétaire ne doit figurer à l'ordre 102 (cf. chapitre 024 = produit des sessions d'immobilisations).

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans ce tableau du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des prévisions budgétaires.

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, II.041 + II.041.

(10) Inscrire en cas de reporté des 166 titres de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>	0,00
<b>RECETTES (répartition) (Pour Information)</b>		Restes à réaliser N-1 (2)			Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>	
<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes 08149.<sup>(2)</sup> Attribuer uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise en l'état des résultats ;<sup>(3)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, la vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non vendables	0 Services généraux, administratifs et publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	483 931,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	483 931,86
Équipements municipaux (2)	0,00	0,00	0,00	483 931,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	483 931,86
Equip. non municipaux (c/204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	483 931,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	483 931,86
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	73 569,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 569,42
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	557 430,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 430,28
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	557 430,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 430,28
Total cumulé recettes d'investissement	557 430,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 430,28
<b>FONCTIONNEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	70 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	70 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	8 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 497,94
RAR N-1 et reports	62 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 272,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	62 272,00	0,00	0,00	6 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins 4 000 habitants, leurs établissements et services administratifs hormis les dépenses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexe (L.2312-2, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (comme par rapport à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la commande intercommunale (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics doivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-16 et L.5211-14 à L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Outre de la structure intercommunale.

(3) Outre de ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

IV

## ÉLÉMENTS DU BILAN

A1

## PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et sanitaires	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	--	-----------	------------	--	---------------------	-------

## INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	557 433,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 433,26
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	557 433,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 433,26
20 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
2031 Frais d'études		0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
2033 Frais d'insertion		0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
2051 Concessions et droits similaires		0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
21 Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	319 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319 900,00
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
2151 Installations générales, agencements et aménagements divers		0,00	0,00	0,00	48 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 500,00
2153 Matériel du bureau et matériel informatique		0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
2154 Mobilier		0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
2169 Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
23 Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	178 933,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 933,26
2315 Installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00	0,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
2319 Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
2322 Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	138 900,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 900,26

## RECETTES

Total recettes d'investissement	557 433,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 433,26
Recettes réelles	557 433,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 433,26
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	557 433,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 433,26
004 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	557 433,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 433,26

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	20 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 770,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	20 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 770,00
011 Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	3 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 770,00
60621 Combustibles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrati vites	1 Sécurité et salariés publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
80929	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80932	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8094	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
8295	Livres, classeurs, cahiers... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00	0,00	4 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 770,00
8097	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8098	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6199	Maintien des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5228	Gloves	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Généraux divers (collaborations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6266	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Charges de personnel et frais assimilés	6,00	0,00	0,00	29 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 200,00
6331	Véhicules de transport	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
6332	Collations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
6338	Collations CNFPT et Compte de gestio	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
6368	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
64111	Rémunérations principales	0,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
64112	NBI, BFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
64118	Autres remerciés	0,00	0,00	0,00	-9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 000,00
64131	Rémunerations	0,00	0,00	0,00	-3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 500,00
64138	Autres remerciés	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00
6451	Collations à l'I.R.S.E.A.F.	0,00	0,00	0,00	-900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-900,00
6453	Collations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	15 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 025,00
6454	Collations aux A.S.S.E.D.C.	0,00	0,00	0,00	-2 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 075,00
6455	Collations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
6714	Souées et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	1 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270,00

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>RECETTES</b>													
	Total recettes de fonctionnement	62 272,00	0,00	0,00	3 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 779,94
	Recettes réelles	62 272,00	0,00	0,00	3 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 779,94
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	62 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 272,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	62 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 272,00
015	Absorbanteurs de charges	0,00	0,00	0,00	3 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 497,94
0410	Ramboursements d'entraînements ou personnel	0,00	0,00	0,00	3 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 497,94

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**IV - ANNEXES****IV**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

**FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES (1)	01	Total
	Opérations non ventilables	
RECETTES TOTALES (2)	62 272,06	62 272,06
Restes à réaliser - reports	62 272,06	62 272,06
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	62 272,06	62 272,06

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialement).

(2) Un solde correspond aux différences entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les montants correspondent ainsi comme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent dans la colonne 01-ventilables.

**IV - ANNEXES**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL FONCTIONNEMENT**
**IV****A1.1****FONCTION 2 Enseignement-formation**

<b>CHAPITRES (1)</b>	<b>23 Enseignement supérieur</b>	<b>Total</b>
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>70 770,00</b>	<b>70 770,00</b>
Dépenses de l'exercice	70 770,00	70 770,00
011 Charges à caractère général	9 770,00	9 770,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	59 730,00	59 730,00
37 Charges exceptionnelles	1 270,00	1 270,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>8 497,94</b>	<b>8 497,94</b>
Recettes de l'exercice	8 497,94	8 497,94
013 Atténuations de charges	8 497,94	8 497,94

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée d'élèvance (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Un solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 301 et 302 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV - ANNEXES****IV**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

**FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES (1)	01	Total
	Opérations non ventilables	
RECETTES TOTALES (2)	537 433,28	537 433,28
Restes à réaliser - reports	537 433,28	537 433,28
Non affectées aux opérations	537 433,28	537 433,28
001 Solde d'exécution de la section d'investis	537 433,28	537 433,28

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de versé choisi par l'assemblée délibérante (chambre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01 Non ventilables.

**IV - ANNEXES****IV**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

**FONCTION 2 Enseignement-formation**

CHAPITRES (1)	23	Total
	Enseignement supérieur	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>537 433,28</b>	<b>537 433,28</b>
Dépenses de l'exercice	463 931,86	463 931,86
Non individualisées en opérations	463 931,86	463 931,86
20 Immobilisations incorporelles	41 000,00	41 000,00
21 Immobilisations corporelles	319 500,00	319 500,00
23 Immobilisations en cours	103 431,86	103 431,86
Restos à réaliser - reports	73 501,42	73 501,42
Non individualisées en opérations	73 501,42	73 501,42
23 Immobilisations en cours	73 501,42	73 501,42

(1) Pour le classement par nature, les dépenses sont faites selon le niveau de vote choisi, par l'assemblée délibérante (chambre, article ou autre spéciale).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restos à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes "reports 001 et 002" apparaissent à la colonne 01 non ventilables.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)	[REDACTED]					

(1) Circulaire n° NOR : INT8200071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la célébration de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'occupant de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 9915, sauf pour les emprunts assurés d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 551-1 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 661-8.

**IV - ANNEXES****IV**
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**
**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Organisme créateur ou chef de fil	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (%)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Devises	Péodicité des remboursements (5)	Profil d'attractissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N
Total général												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant engagé à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'a pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimensuelle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour échéancier annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; T pour in fine ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à long terme. Exemples : A1, (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice
	Couverture ? Oui (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Avancées de l'exercice			
						Type de taux (12)	I-dex (*3)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)
Total général											

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de couverture, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette provise pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient d'ajouter le tableau d'effacement des opérations de couverture.

(11) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le type(s) de la créature : CGE: D° 50770 du 25 juillet 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'emprunt : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Estatut des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 3811 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décidés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 603.

(16) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)											A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéfices	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
Barrière simple (B)													
Option d'échange (C)													
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
Autres types de structures (F)													
<b>TOTAL GENERAL</b>													

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal ; montant emprunté à long terme. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couverte et la partie non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la partie non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juil 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou taux entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou deux indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indice hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, indice et formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complétée à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complétée à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et amortisables au 700.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversion. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture									Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (S)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses		
Total													

(1) Si un placement couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défilé comme la simple addition d'un taux initial de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si il s'agit d'un swap, d'une option (app, decr, exerc, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque Egnò, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reqù (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges d'BBB	Produits d'768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date en cours du budget.

(7) A soumettre si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A+1 (cf. la classification des emprunts au vu la typologie de la circulaire ICG51019077Q du 26 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

A2.6

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 1-1-N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il n'y ait pour autant transfert du contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la partie de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et conclusifs à la ligne 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et compléments à la ligne 658.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(Issus des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

<b>CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en d'après duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00€		09/12/2011
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
Linéaire	2051-Logiciels	2
Linéaire	2168-Matériel d'équipement technique (atelier, Imprimerie etc.)	10
Linéaire	Autres matériels techniques (Audio, musique etc.)	5
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10
Linéaire	Caisse-fort	20
Linéaire	Frais de recherche et développement	5
Linéaire	Frais d'études non suivies de réalisation	2
Linéaire	Immeubles de rapport	20
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements	20
Linéaire	Matériel de bureau	7
Linéaire	Matériel de chauffage	10
Linéaire	Matériel de levage et de manutention	10
Linéaire	Matériel et outillage	10
Linéaire	Matériel Informatique	3
Linéaire	Matériels et outillage d'incendie	7
Linéaire	Mobilier spécifique	10
Linéaire	Mobilier d'administration générale	10
Linéaire	Moteurs	10
Linéaire	Véhicules et matériels de transport	7

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès - provision pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A6

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions qui font l'objet d'un étagement ».

**IV - ANNEXES**

IV

**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES**

A6.1

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES</b>		
=A + B		0,00	0,00
Dépenses et transfers à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10... Reprise de dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Rétes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	73 501,42	D001	0,00

- (1) Détalier les dépenses budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

**IV - ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES****IV****A6.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section du fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice II	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(6)	Affectation R1000 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	637 433,28	0,00	637 433,28

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	73 601,42
Ressources propres disponibles	637 433,28
Solde	+ 463 831,86

(1) Les comptes 16, 169, 28, 27, 26, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 16, 28, 39, 49 et 59 sont prélevés uniquement si la commune ou l'établissement approuve le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Inscrire le montant correspondant (cf. Annexe II - Présentation générale du budget - v.9 d'ensemblé).

(6) Inscrire le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Recettes issues de la TEOM</b>					
<b>Dotations et participations reçues</b>					
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>					
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT

(2) Dots le les chapitres budgétaires par article correspondant au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	<b>DEPENSES (1)</b>			<b>RECETTES (1)</b>	
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
	Reboursement d'emprunts et dettes assimilées			Subscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses effectuées et prévues, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applicatif par la commune ou l'établissement;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement différentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

<b>Exercice</b>	<b>Nature de la dépense transférée</b>	<b>Durée de l'étalement (en mois)</b>	<b>Date de la délibération</b>	<b>Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)</b>	<b>Montant amorti au titre des exercices précédents (II)</b>	<b>Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf 6812) (III)</b>	<b>Solde (1)</b>
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = (I+III)

<b>Exercice</b>	<b>Nature de la dépense transférée</b>	<b>Durée de l'étalement (en mois)</b>	<b>Date de la délibération</b>	<b>Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)</b>	<b>Montant amorti au titre des exercices précédents (II)</b>	<b>Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf 6802) (III)</b>	<b>Solde (1)</b>
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = (I+III)

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)****A9****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>				
Dépenses nettes (a-c)				
<b>RECETTES (b)</b>				
Racettes nettes (b-d)				

- (1) Ouvrir un chapitre aux opérations pour compte de tiers.  
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
 (3) À remettre uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du rapport administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (6) Le chapitre A9 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (7) Indiquer le chapitre.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garantie	Organisme prêteur ou chat de fil	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (3)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (4)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (6)	Index (6)	Niveau de taux			En intérêts (6)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (Voir, à-dire un taux variable qui n'est pas nécessairement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une charge exprimée en pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A+1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICGB-015077C du 25 juillet 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus aux tiers du contrat, réduits et comptabilisés à l'échéance BB11, « intérêts régis à l'échéance » (critères détaillés).

B-3-4-B11

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garanties de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 6 725 563,94</b>
 <b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	 <b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 521-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV - ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Immeuble, mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement destiné à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédemment déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques ou titré de la part investissement.

<b>ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM</b>	BS 2019
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Péiodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Loosie (Article L.1611-3-2 du CGO) :

- l'<sup>e</sup> Organisme bénéficiaire de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Loosie;
- la rubrique « Péiodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en Capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N.
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'état de la garantie n'indique pas que des versements annuels ont lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>		B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'année d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectuées correspondant aux mandats émis  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéander corrigé des révisions

**IV - ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN****B2.2****SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou Intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE volée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverte au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier comme des révisions

**IV - ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN  
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

IV

B3

<b>Libellé de la recette :</b>							
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>							
<b>Recettes</b>							
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	<b>Dépenses</b>			
				<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N :</b>							

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>	0,00
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>TOTAL Dépenses</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>	

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° 400/R/NTB/95/C/020 du 25 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également compris dans le tableau ci-dessous.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur périodicité d'exercice sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques × quotité de temps de travail × périodicité d'exercice dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-annee) correspond à 0,4 ETPT (0,6 \* 0,8 / 2).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un quota d'emploi existent, « emplois spécifiques » régis par l'arrêté 130 (ex : le 1er n° 84-53 du 28 janvier 1984 etc.)

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Spécial.

CULT : Culture.

ANIM : Animation.

PM : Peine.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (Indiquer l'ensemble des éléments de la remunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Fondement du contrat (ex: cl. 26 janvier 1984 modifiée):

3-01 : article 5, 1er et 2ème, recrutement temporaire d'actifs.

3-02 : article 3, 2ème alinéa, recrutement saisonnier d'actifs.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence à cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A à laquelle les bureaux des services ou la nature des fonctions le justifient,

3-3-3 : emplois de secrétaires de maîtrise des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires aux groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,

3-3-4 : emplois à temps non constant des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont le statut ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui dépasse à la collectivité ou à l'établissement, en matière de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3B : article 58 statutaires handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutement direct sur embauche fonctionnelle.

710 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

1104 : collaborateurs de groupes d'âges.

A : Recette (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "éventuels" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrat aidés").

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3B et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 1104.

(8) Si un contrat fixe comme référence de remunération un traitement hors échelle, il doit en mentionner le niveau conformément à l'article 6 du décret 85-148 du 20 octobre 1985.

**IV - ANNEXES****IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT**  
**FINANCIER**  
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

**C2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détenion d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (contrat, convention, contrat ou décisions de l'exécutif);  
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, offre régée, régie intéressée ...)

**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE  
OU L'ETABLISSEMENT****C3.1**

<b>DESIGNATION DES ORGANISMES</b>	<b>DATE D'ADHESION</b>	<b>MODE DE FINANCEMENT (1)</b>	<b>MONTANT DU FINANCEMENT</b>
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPA, TPU, TPU+fiscalité add Commune, Taxe d'habitation ou sans Taxe d'habitation

**IV - ANNEXES****IV**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)**

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exécution directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les règles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les règles dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

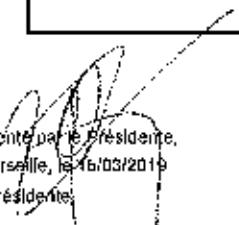
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

  
Présenté par le Présidente,  
A Marseille, le 16/03/2019  
Le Présidente

Nombre de membres en exercice :

17

Nombre de membres présents :

18

Nombre de suffrages exprimés :

16

VOTES : Pour :

16

Contre :

0

Abstention :

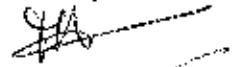
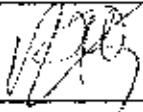
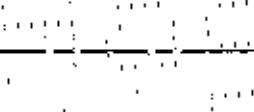
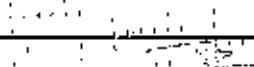
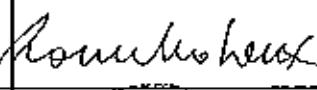
0

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.

A Marseille, le 15/03/2019

Date de convocation : 01/03/19

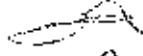
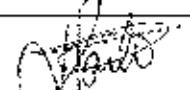
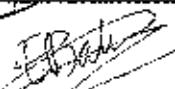
Les membres du Conseil d'administration,

M. M. CECCALDI - ETAT / Personne Spécial. Habilité : D.MESSARA	
M. P. DARTOUT - Préfet Région /Pers. Spécial.Habilité: A.MAZZEO	
M. J.C. GAUDIN - Représentant : A-M.D'ESTIENNE D'ORVES	
M. S. ALI - Représentant élu VdM / Suppléant : M.DAUBET GRUNDLER	
M. J. BESNAINOU - Représentant élu VdM / Suppléant : L.BARAT	
Mme M-H. FERAUD-GREGORI - Représ. élu VdM / Suppl.: M.BALLETTI	
Mme A. LEVY-MOZZICONACCI - Représ. élu VdM / Suppl.: H.FADHLA	
Mme M-L. ROCCA-SERRA - Représentant élu VdM / Suppl.: C.PILA	
Mme I. SAVON - Représentant élu VdM / Suppléant: G.JOUVE	
M. P. VANELLE - Représentant Etablissement Enseignement Sup	
Mme I. BOURGEOIS -Personne Qualifiée désignée par l'Etat	
M. S. DELENEUVILLE - Représentant Enseign. / Suppl.: R.KERDREUX	
Mme L.GUEHENNEUX - Représ. Enseign. / Suppl. : D.PRISSET	

**IV - ANNEXES****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****IV****D1**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

M. L. JEAN D'HEUR - Représentant Assistants / Suppl.: P.ARCHITTA	
Mme C. MAHDESSIAN - Représ. Personnel Admin./ Suppl.: S.CUSSAC	
M. D.MARTIN - Représentant Personnel Tech. / Suppl.: N.COSTA	
Mme S.MOKOES - Représentant des étudiants / Suppl.: E.BATUT	 

M. LE PRESIDENT  
 DES ASSOCIATIONS  
 DES STAGIAIRES  
 DES APPRENTIS  
 DES ASSISTANTS  
 DES PERSONNELS  
 TECHNIQUES  
 DES PERSONNELS  
 ADMINISTRATIFS  
 DES ETUDIANTS  
 DE LA  
 SCUOLA  
 DI  
 DESIGN  
 ET  
 ART  
 INDUSTRIEL  
 ET  
 ARTE  
 CONTEMPORANEA  
 DI  
 MARSEILLE  
 M. LE  
 PRESIDENT  
 DES ASSOCIATIONS  
 DES STAGIAIRES  
 DES APPRENTIS  
 DES ASSISTANTS  
 DES PERSONNELS  
 TECHNIQUES  
 DES PERSONNELS  
 ADMINISTRATIFS  
 DES ETUDIANTS  
 DE LA  
 SCUOLA  
 DI  
 DESIGN  
 ET  
 ART  
 INDUSTRIEL  
 ET  
 ARTE  
 CONTEMPORANEA  
 DI  
 MARSEILLE

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2019 et de la publication le 18/03/2019.

A Marseille, le 15/03/2019

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV - ANNEXES

Jointes      Sans Objet

### A - Éléments du bilan

- p.16 A1 - Présentation croisée par fonction
- p.20 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement
- p.22 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement
- p.24 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- p.25 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
- p.27 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- p.28 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- p.29 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- p.31 A2.6 - Etat de la dette - Détail pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- p.32 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- p.33 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- p.34 A4 - Etat des provisions
- p.35 A5 - Étalement des provisions
- p.36 A6.1 - Équilibre des opérations financières - Dépenses
- p.37 A6.2 - Équilibre des opérations financières - Recettes
- p.38 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
- p.39 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement
- p.40 A8 - Etat des charges transférées
- p.41 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

### B - Engagements hors bilan

- p.42 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- p.43 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- p.44 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- p.45 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- p.46 B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- p.47 B1.6 - Etat des engagements reçus
- p.48 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
- p.49 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- p.50 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- p.51 B3 - Emploi des recettes gravées d'une affectation spéciale

### C - Autres éléments d'informations

- p.52 C1 - Etat du périmètre
- p.54 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- p.55 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- p.56 C3.2 - Etat des établissements publics créés
- p.57 C3.3 - Liste des services individués dans un budget annexe
- p.58 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

### D - Déclarations en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.59 D1 - Déclaration en matière du taux de contributions directes
- p.60 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état nant)